

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 22 novembre 2024 décide :

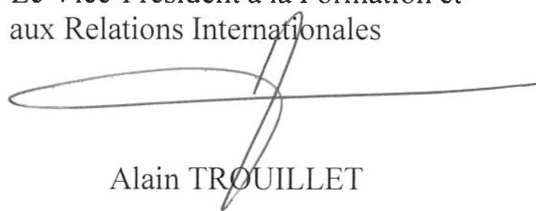
<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 115-2024</i></p>	<p>DELIBERATION POUR AVIS</p> <p>Faculté de Médecine : Subventions pour l'Association des Etudiants en Médecine de Saint-Etienne (ADEMS) 2024/2025.</p>
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis **défavorable** sur la délibération relative aux subventions pour l'Association des Etudiants en Médecine de Saint-Etienne (ADEMS) 2024/2025.

Document annexé.

A Saint Etienne le 26 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

MEMBRES : 34 QUORUM : 17	REPRESENTES : 8	PRESENTS : 17
-----------------------------	-----------------	---------------

POUR : 03	CONTRE : 15	ABST : 07
-----------	-------------	-----------

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DE GESTION
DE LA FACULTE DE MEDECINE JACQUES LISFRANC**

Séance plénière du 12 novembre 2024

Séance en formation plénière tenue le 12 novembre 2024 dans les locaux de la Faculté de Médecine, sous la présidence du Pr Philippe Berthelot, Doyen de la Faculté.

Etaient présents :

Monsieur le Pr Philippe Berthelot en sa qualité de Doyen,
Mesdames les Pres Claire Boutet, Céline Chauleur, Claire Le Hello et Catherine Massoubre du Collège des enseignantes de rang A,
Monsieur le Pr Hubert Marotte du Collège des enseignants de rang A,
Mesdames les Drs Sylvie Pillet et Elise Vérot du Collège des enseignants de rang B,
Messieurs les Drs Jean Philippe Klein et Yannick Tholance du Collège des enseignants de rang B,
Monsieur le Dr François Ballereau du Collège des enseignants de rang P,
Madame Maelys Michard du collège des étudiantes,
Messieurs Maxence Faure, Pierre Forestier, Pierre-Adrien Lachaud, Alexis Vial et Nathan Royon du Collège des étudiants,
Monsieur Nicolas Boyer, Directeur Campus santé et innovations,

Etaient excusés :

Madame le Pre Natacha Germain du Collège des enseignantes de rang A ,
Messieurs les Prs Laurent Bertoletti, Paul Frappé (pouvoir donné à C.Boutet), Hugues Patural et Guillaume Thiéry du Collège des enseignants de rang A,
Monsieur le Dr Fabien Schneider (pouvoir donné à S.Pillet),
Madame le Pre Pascale Vassal du collège des enseignants de rang P,
Madame Nora Mallouk-Forges et Monsieur Florian Bergandi du collège des personnels BIATSS,
Mesdames Camille de Carvalho, Valentine Magand, Valentine Magand, Laura Dang-Viet, Laura Joly, Léa Saidi, Amelie Bachongy, Mathilde Bertrand et Flavie Azema du Collège des étudiantes,
Messieurs Sami Crouzet, Benoit Sejalon, Théo Epinat, Antonin Bonnet et Archibald Farison du Collège des étudiants,
Mesdames Béatrice Espesson, Stéphanie Calaciura et Pascale Saulnier du Collège des personnalités extérieures,
Messieurs Olivier Bossard (pouvoir donné à C.Chauleur), Patrick Michaud, François Faisan (pouvoir donné à JP Klein), Jacques Fayolle et Raphael Terreux en qualité de personnalités extérieures,
Mesdames Theodora Balmon et Pr Sophie Perinel-Ragey en qualité d'invitées permanentes,
Messieurs Florent Pigeon, Alain Trouillet, Bruno Dohin, Thierry Thomas, Vincent Augusto, Vincent Gautheron, Christian Boissier, Mathieu Oriol et Jérémy Rossi en qualité d'invités permanents.

A L'ORDRE DU JOUR :

7. Demandes de subvention des associations étudiantes :

Le conseil de gestion préconise d'étudier le devenir de la plateforme utilisée par l'AT2S au regard des financements apportés par la Faculté de médecine. Il est également préconisé d'étudier plus précisément le projet Photographie de l'ADEMS sur la base d'une fiche projet. Le montant demandé des subventions s'élève à :

- ADEMS : 3090 euros
- TASSE : 500 euros
- AT2S : 6478 euros
- GASS : 275 euros

Avis favorable des membres du conseil de gestion pour les montants des subventions à verser aux associations citées ci-dessus.

Le Doyen de la Faculté,



Pr Philippe Berthelot